



SNMAF

Syndicat National des Médecins
Acupuncteurs Français

Bulletin du SNMAF

Responsable de la publication

Dr Jean Marc Stéphan

Responsable de la rédaction

Dr Yves Maxime Dantec

79 rue de Tocqueville

75017 PARIS

www.acumedsyn.org

Tél. 02 98 99 35 68

Fax 04 42 01 90 60

FEVRIER 2014

Une nouvelle équipe



Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle année 2014 qui voit l'arrivée d'un nouveau comité administratif au sein de votre syndicat. Nous espérons que cette nouvelle équipe fera aussi bien que la précédente dirigée par mon ami Michel Fauré qui a permis la nette

revalorisation de notre lettre clé.

En ces temps de crise économique, il sera difficile de faire beaucoup mieux, vu que toutes les lettres clés sont bloquées depuis quelques années. Néanmoins, il est possible de mieux coter nos honoraires et par ce fait de satisfaire aux exigences de la CNAM, quel que soit votre secteur d'appartenance à la convention.

Tout d'abord voici la stratégie syndicale que nous entendons mener pour l'année 2014.

La stratégie syndicale va porter sur quatre axes

- Honoraires
- Défense de la profession
- Réflexions sur l'enseignement
- Formation continue

Honoraires

Il me paraît difficile d'obtenir une nouvelle augmentation du QZRB001 qui vient de passer de 12 à 18€.

Quatre indications sont cotées en QZRB001 :

Indication : traitement adjuvant et de deuxième intention chez l'adulte :

- nausées et vomissements en alternative thérapeutique
- antalgique en association à d'autres traitements
- syndrome anxio-dépressif, en association avec un programme de prise en charge globale
- aide au sevrage alcoolique et tabagique.

En d'autres termes, tous les actes ne figurant dans ces quatre grandes indications ne peuvent être cotés en QZRB001.

Il apparaît utile alors d'appliquer l'article 54 (Arrêté du 22 septembre 2011 portant approbation de la convention nationale des médecins généralistes et spécialistes) qui préconise d'employer le terme ANR (acte non remboursable). A noter que cet article 54 s'applique à tous, je le répète, quel que soit le secteur d'appartenance à la convention (secteur 1 ou 2). Ce qui signifie pour le secteur 1 une véritable bouffée d'oxygène.

Nos délégués régionaux seront à votre disposition pour vous expliquer les grandes possibilités de cet article 54. N'hésitez pas à les contacter.

Défense de la profession

Nous continuerons à vous défendre, vis à vis des rapports que vous pouvez avoir avec les CPAM, mais aussi par rapport aux non-médecins, tout en sachant que nous pensons qu'une évolution de notre profession est nécessaire et doit être réfléchie.

Défense par rapport aux caisses primaires d'assurance maladie

Depuis quelques semaines, il y a un contrôle sur toute la France concernant la nouvelle convention médicale du 25 octobre 2012 et surtout l'avenant 8. Plusieurs médecins acupuncteurs ont été contrôlés sur une période de 1 à 2 mois durant l'année 2013. Cette convention signée par trois syndicats médicaux (CSMF, SML, MG France), nous oblige à respecter un niveau de taux de dépassement moyen (150%).

Celui-ci est modulé en fonction du coefficient de variation du taux de dépassement qui est fluctuant en fonction des caisses.

De fait, ces médecins ont deux mois pour rectifier OU adhérer au fameux CONTRAT d'ACCES AUX SOINS, avec pour contrepartie un engagement de prise en charge des CPAM aux cotisations sociales.

De la même façon, toute l'équipe du SNMAF est à votre



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

disposition si un problème survenait. Nos délégués régionaux vous aideront à trouver la solution.

Par rapport aux non-professionnels de santé

La lutte contre les illégaux et les recours contre les multiples installations de non-médecins pratiquant l'acupuncture est toujours d'actualité. Nous signalerons tous les actes répréhensibles en termes d'exercice illégal de la médecine.

Cependant, nous sommes bien conscients que pour éviter de voir l'acupuncture prendre le même chemin que l'ostéopathie, il est nécessaire de tenter de clarifier la situation. Une réflexion sera faite au sein du **CNP-MA (Conseil National Professionnel des Médecins Acupuncteurs)** qui réunit tous les acteurs essentiels de l'acupuncture : SNMAF, FA.FOR.MEC, CFA-MTC et Collège des Enseignants du DIU et de la Capacité d'acupuncture.

Réflexions sur l'enseignement

L'ensemble de la profession doit réfléchir au futur de l'acupuncture, afin que le patient puisse bénéficier de façon optimale de l'acupuncture, avec comme préoccupation toujours les mêmes objectifs de sécurité et de compétence maximale des professionnels.

Nos chargés de mission au sein du SNMAF vont se rapprocher de certaines structures enseignantes non intégrées à la Capacité ou au DIU d'acupuncture, le but étant de garantir une formation unique de grande qualité.

1. Rapprochement avec l'AP-PH et le Comité d'orientation en matière de Médecines Complémentaires
2. Rapprochement avec le DIU Acupuncture et Douleur : Université Paris 5 Descartes
3. Rapprochement avec le DIU Acupuncture Scientifique Paris 11, Lyon 1
4. Rapprochement avec le DU Médecine Traditionnelle chinoise : Massages et Qi Gong, pharmacopée. Montpellier 1.

Encore une fois, le **CNP-MA**, étant la structure la plus appropriée de la profession, devra établir le consensus de toute la profession de façon à parler d'une seule voix et

s'engager à discuter avec les autres instances comme la FFMATA, l'AP-PH et les directeurs des autres DIU ou DU.

Il est également nécessaire qu'une réflexion au sein du **CNP-MA** se fasse autour des avantages et des limites de l'exercice de l'acupuncture par les seuls membres des professions médicales, d'un exercice par les professionnels de santé paramédicaux et d'un exercice ouvert aux non-médecins au terme d'un accès et une formation à définir

Formation continue

Le nouveau dispositif qui réunit Formation Médicale Continue (FMC) et Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) est une démarche individuelle et permanente effectuée dans un cadre collectif. (Décret du 30 décembre 2011 relatif au DPC des médecins).

En pratique, le développement professionnel continu (DPC) constitue une nouvelle obligation commune à tous les professionnels de santé. Elle se caractérise par la nécessité de suivre un programme de DPC proposé par un Organisme de DPC (ODPC). Le but du DPC des professionnels de santé est de réunir dans un concept commun les notions de formation professionnelle continue et d'évaluation des pratiques.

Le SNMAF, dans un désir de pluralité soutiendra toutes les formations à destination des médecins acupuncteurs. Cela pourra prendre la forme de formations individuelles ou collectives prises ou non en charge par les organismes de financement de la Formation Médicale Continue (FAF-PM ou OGC), ou la forme de DPC obligatoire organisé par la profession et proposé par le **CNP-MA**.

Le **CNP-MA**, avec le soutien du syndicat se doit d'intégrer la Fédération des Spécialités Médicales (FSM), organisme qui groupe l'ensemble des structures de la spécialité (sociétés savantes, collèges, CNU, syndicats...), avec une gouvernance paritaire entre les différents modes d'exercice de la profession de médecin et qui propose des programmes de DPC par spécialité.

Pour terminer, laissez-moi-vous présenter la nouvelle équipe



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

Organigramme de l'équipe de direction du SNMAF

Bureau
Président : Jean-Marc Stéphane
Trésorier : Yves Maxime Dantec
Secrétaire Général : Marie-Hélène Montaigne
Comité d'administration
Présidents d'honneur : Patrick Aubé, Michel Fauré
Vice-Président : Yunsan Méas

Le conseil d'administration est composé de délégués régionaux et de chargés de mission

Délégués régionaux
Région Nord-Ouest : Yves Maxime Dantec, Patrick Aubé et Yunsan Méas
Région Sud-Ouest : Henri Truong
Région Sud-Est : Michel Fauré et Nancie Rosati
Région Centre Collet : Alain Schmidt et Cécile Jame
Région Nord-Est - Paris : Marie-Hélène Montaigne, Bertrand Letombe et JM Stéphane

Chargés de mission

AP-PH : Annie Felten et Laurence Moore
Auriculothérapie : Yves Rouxville, Yunsan Méas
FFMATA (Fédération des Professionnels de santé pratiquant l'acupuncture et les Thérapies associées) : Yves Dantec et Miche Fauré
Collège des Enseignants du DIU et de la Capacité : JM Stéphane, MH Montaigne
FAFORMEC, CFA-MTC : Henri Truong
CSMF-SML : Patrick Aubé et Michel Fauré
UNION MEP : Henri Truong, Yunsan Méas, Jean-Marc Stéphane
UNAMEP : Patrick Aubé
Fédérations des Acupuncteurs non-médecins : Denis Colin, Bertrand Letombe

Dr Jean-Marc Stéphane,

Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs de France (SNMAF)

VOYAGE D'ETUDE A SAÏGON ET PHNOM PENH DU JEUDI 29 MAI AU DIMANCHE 8 JUIN 2014

*Avec rencontres professionnelles dans les services d'acupuncture hospitaliers
et escapades dans le Delta du MEKONG et les temples d'ANGKOR .*

Organisateur :

Dr Robert ANDREI
Asie Horizon 2020
robertandrei@wanadoo.fr

Renseignements :

ymdantec@gmail.com

Prix : environ 2000 € par personne en chambre double (tout compris : vols Air France, visa, assurances, hôtels 1ère catégorie, repas, visites, guide francophone, transports locaux,)



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

Fédération des Acupuncteurs pour leur Formation Médicale Continue

Cher(e)s collègues

La F.A.FOR.ME.C avec le soutien de l'Unaformec organise, pour répondre à l'obligation de formation, plusieurs DPC pour les médecins acupuncteurs.

Ces DPC seront rémunérés pour tous les médecins acupuncteurs quel que soit leur secteur d'activité.

Deux DPC vous sont proposés :

1) **Acupuncture et lombalgie** décliné en 2 thèmes :

- *Lombalgies et lombosciatiques communes, approche clinique et diagnostics différentiels en acupuncture*
- *Lombalgies et lombosciatiques communes, remise en mouvement fonctionnel (Tai Ji, école du dos)*

2) **Acupuncture et sommeil** décliné en 2 thèmes :

- *Physiopathologie du sommeil*
- *Approche clinique et diagnostique des troubles du sommeil en acupuncture.*

Les 2 thèmes regroupés pour chaque DPC correspondent à l'obligation annuelle de DPC et au forfait annuel de rémunération (517 euros x 2)

Pour chacun des thèmes le DPC se fait en 5 étapes :

- 1) grille d'analyse des pratiques sur 2 dossiers patient (2 thèmes = 2 grilles)
- 2) appropriation de la documentation fournie
- 3) **temps présentiel** : analyse partagée des pratiques, appropriation des thèmes avec un expert (sur 1 journée présentielle pour les 2 thèmes d'un DPC)
- 4) **à distance** nouvelle grille d'analyse des pratiques
- 5) synthèse du travail par l'organisateur

Les étapes 1,2,4 et 5 se feront par e.DPC (envoi des documents par mail).

L'étape 3 nécessite une journée de présence. **Trois lieux et dates** ont été choisis pour l'organisation de cette journée :

- **Le vendredi 16 mai 2014 à Nîmes** (Faculté de Médecine , 186 chemin du Carreau de Lanes, 30900 Nîmes) pour **Acupuncture et lombalgie**

- **Le samedi 24 mai 2014 à Lyon** (Novotel Gerland, 70 avenue Leclerc, Lyon 7ème) pour **Acupuncture et sommeil**

- **Le samedi 14 juin 2014 à Rouen** (Espace Moineau, 41 route de Neufchâtel, 76000 Rouen) pour **Acupuncture et lombalgie**.

Les inscriptions se font par courrier postal ou mail auprès des organisateurs, en fonction du choix des thèmes et des dates :

- **Pour Nîmes, Dr Jean-Baptiste Thouroude**, 15 rue des frères

Bouillon, 34120 Pezenas, afera@wanadoo.fr

- **Pour Lyon, Dr Evelyne Berthet**, 43 rue Vaubecour, 69002 Lyon, evelyne.berthet@wanadoo.fr

- **pour Rouen, Dr Sylvie Bidon**, 226 rue Saint Julien, 76100 Rouen, sy.bidon@free.fr

en précisant :

- * **vos nom et prénom**
- * **le DPC choisi : Acupuncture et lombalgies
Acupuncture et sommeil**
- * **Lieu et date choisis :**
- * **vos numéro ADELI ou RPS**
- * **vos adresse mail**
- * **vos téléphone.**

Après cette 1ère inscription vous recevrez une fiche à renvoyer à l'Unaformec. Une fois l'inscription faite à l'Unaformec, vous recevrez un mail de cet organisme vous expliquant les démarches à suivre et notamment votre inscription aux 2 thèmes choisis (un DPC) sur le site de l'OGDPC (**obligatoire pour valider votre participation**).

Attention, les **inscriptions** auprès des organisateurs seront **closes un mois avant la date de la journée présentielle**.

L'inscription au DPC nécessite obligatoirement l'adhésion à l'Unaformec (60 euros donnant droit à l'accès à Bibliomed).

Vous pouvez aussi décider d'adhérer au DPC + de l'Unaformec (90 euros pour 1 an avec en plus 10 numéros de la revue Médecine, la semaine de Bibliomed et accès au MBPU).

S'inscrire dans cette démarche de DPC n'est possible que grâce au soutien logistique d'une structure fédérative et nationale.

Nous sommes en tant que médecins acupuncteurs membres de ce réseau.

La cotisation DPC plus est proposée pour soutenir la structure nationale de l'Unaformec. Son existence dans le paysage médical français est une garantie de notre indépendance vis à vis de notre obligation de formation.

La revue Médecine peut devenir une occasion de mieux faire connaître nos indications validées en proposant des articles.

L'occasion est offerte de découvrir le MBPU, Mon Bureau Personnel Unaformec, espace dédié pour stocker et partager en ligne des données.

La commission pédagogie de la F.A.FOR.ME.C



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org



Communiqué :

Pour une moindre prescription de Benzodiazépines (BZD), les solutions médicales à promouvoir existent.

Les médecins généralistes pratiquant des expertises saluent les déclarations de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament sur la prescription des BZD.

Ils confirment que la prise en charge de l'anxiété ou des réactions psychiques réactionnelles ne relève pas "forcément" d'une prescription "minute" de benzodiazépines.

Une majorité de médecins généralistes réalisent quotidiennement cette prise en charge en prenant le temps de consultation nécessaire, en prescrivant des substances non-addictogènes et en utilisant des thérapeutiques de terrain. Leurs approches sont nombreuses : activités physiques, phytothérapie, homéopathie, psychothérapies, ostéopathie, acupuncture, auriculothérapie, relaxations ...

Si leurs pratiques sont conformes aux attentes des responsables de la santé sur le développement des thérapeutiques non-médicamenteuses (HAS, académie de médecine, centre d'orientation stratégique du Premier ministre), elles offrent aussi la sécurité d'être assurées par des médecins.

Les patients en 2014 réclament le développement de prises en charge thérapeutiques non-médicamenteuses efficaces et contrôlées.

Les Médecins Généralistes à Expertises Particulières, MEP, répondent présents pour cette évolution nécessaire de la prise en charge médicale.

Ils entendent mener le combat pour que le médecin généraliste reste un médecin soignant au service de chacun de ses patients en fonction des besoins réels et dans la recherche de la moindre iatrogénie.

Dr Marc Baillargeat, Président d'Ostéos de France Syndicats

Dr Dominique Jeulin Flamme, Présidente du Syndicat National des Médecines Homéopathes Français.

Dr Jean-Michel Morel, Président du Syndicat National de la Phyto-Aromathérapie.

Dr Denis Laurens, Secrétaire Général du Syndicat des Médecins Praticiens en Mésothérapie.

Dr Jean-Marc Stéphan, Président du Syndicat National des Médecins Acupuncteurs Français.

Dr Antoinette Spassova, Présidente du Syndicat National des Auriculothérapeutes de France.

Dr Bruno Burel, Président du Syndicat National des Médecin du Sport-Santé.

Le site du Syndicat national des médecins acupuncteurs de France fait peau neuve

Ce site est appelé à évoluer régulièrement pour plus d'efficacité.

Vous souhaitez de **nouvelles fonctions**, vous avez des **suggestions** ou des **remarques**, faites nous en part, nous saurons en tenir compte. **N'oubliez pas c'est votre site.**

N'hésitez donc pas à le visiter à l'adresse **acumedsyn.org**.

Le Webmaster



Syndicat des médecins acupuncteurs de France

www.acumedsyn.org

Formations FAF et DPC



1) *Formation FAF AFORMEP/ EVOLUTIS DPC*

**Soins de support en cancérologie /
Expert Philippe Jeannin / Rennes le
12 avril 2014**

renseignements et pré-inscription :
p.aube@wanadoo.fr

2) *Formation DPC non présentielle*

par internet, depuis votre bureau, une méthode simple en 3 étapes:

- * un audit de pratique par internet à partir de vos dossiers patients
- * une réunion de discussion par internet
- * un questionnaire d'impact permettant de mesurer l'amélioration des pratiques

Trois actions DPC proposées :

- * **Repérage des fumeurs et initiation au sevrage tabagique**

ACFM/EVOLUTIS DPC

* Améliorer la **prise en charge d'un épisode dépressif isolé** de l'adulte en ambulatoire

ACFM/EVOLUTIS DPC

* Organisation du cabinet et gestion du risque « **audit clinique sur l'hygiène au cabinet** »

ACFM/EVOLUTIS DPC

renseignements et pré-inscription : p.aube@wanadoo.fr

ou contact@evolutisdpc.fr

Ces trois DPC équivalent à **trois demi-journées** de formation et sont indemnisés chacun **517€50**.

Vous pouvez bénéficier de la prise en charge de 2 DPC jusqu'au 31/12/14 et **vous devez avoir participé à au moins un programme de DPC** sur l'année en cours.

Dr Patrick AUBE

LA COTISATION D'ADHÉSION AU SNMAF EST DE 95€*

- Elle représente le seul moyen pour poursuivre les nombreuses actions engagées par le syndicat dans la défense des médecins acupuncteurs.

- Cette cotisation est **déductible**

- Elle est **valable un an**

- Elle est **indispensable** pour figurer dans l'**annuaire internet du syndicat** :

www.acumedsyn.org (150 000 connexions par an)

Votre chèque ** à l'ordre du SNMAF est à adresser au :

SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS ACUPUNCTEURS DE FRANCE

DOMUS MEDICA

79 Rue DE TOCQUEVILLE

75017 PARIS

* 45€ pour les confrères **retraités**, pour les confrères en **première année d'installation** et pour les médecins acupuncteurs à **activité salariée exclusivement**.

** Un reçu vous parviendra pour servir de pièce comptable et de justificatif fiscal

Nom : Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Tél.: Mél:

Je m'abonne à «**acupuncture & moxibustion**» au tarif de **65€** au lieu **90€ (oui) / (non)**